

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 5 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 5 Juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 28 mai 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Dominique DUQUERROY, Florence RAYMOND, Emeline POUSSARD,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER

Excusée : Mme Nadia VINCENT

Excusé ayant donné procuration : Mr Sylvain CHATAGNER à Mr Eric VERGER

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 13

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Avis sur demande d'autorisation présentée par la Société des Produits MARNIER-LAPOSTOLLE pour exploiter un nouveau chai de stockage d'alcool de bouche sur le site de BOURG CHARENTE,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Devant l'arrivée tardive de dossier urgent à traiter, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Autorisation au Maire de défendre un contentieux devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux,
- Motion de soutien contre la fermeture de la Trésorerie de Jarnac,
- Motion de soutien contre la réduction drastique des heures d'ouverture du guichet de la gare dite de Jarnac.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 13 pour.

2 - Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Stéphanie LACOSTE est nommée secrétaire de séance.

3 - Avis sur demande d'autorisation présentée par la Société des Produits MARNIER-LAPOSTOLLE pour exploiter un nouveau chai de stockage d'alcool de bouche sur le site de BOURG CHARENTE

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de construction d'un nouveau chai de stockage d'alcool de bouche de la Société des Produits MARNIER-LAPOSTOLLE sur le site de BOURG-CHARENTE.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au projet présenté, à l'unanimité des présents, 13 pour.

4 – Autorisation au Maire de défendre un contentieux devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux

Monsieur le Maire explique qu'une procédure en appel devant le Cour Administrative de BORDEAUX a été lancée par un habitant de CHASSORS dans le cadre d'un contentieux en urbanisme.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, 13 pour, autorise Monsieur le maire à ester en défense dans la requête déposée devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux et décide de se faire représenter par la société d'avocats EXEME ACTION domiciliée à BORDEAUX, 70 rue de l'Abbé de l'Epée.

5 – Motion de soutien contre la fermeture de la Trésorerie de Jarnac

Considérant que la décision unilatérale de fermer le Centre des Finances Publiques de Jarnac engendrerait un préjudice considérable pour les Collectivités locales et pour leurs habitants, Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour le service public, de proximité d'accès pour les usagers,

Considérant que la distance étendue entre les communes les plus éloignées et la trésorerie de Cognac de plus de 30 km limitant ainsi l'accès au service public, Monsieur le Maire propose au Conseil de voter une motion de soutien contre la fermeture de la Trésorerie de Jarnac au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil municipal s'oppose à la fermeture de la trésorerie à la majorité, 12 pour la motion, 1 abstention, et demande de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural.

6 - Motion de soutien contre la réduction drastique des heures d'ouverture du guichet de la gare dite de Jarnac

Considérant que la gare dite de Jarnac se situe sur le territoire de la commune de Gondeville, Considérant que la décision régionale de diminuer drastiquement et sans concertation les heures d'ouverture du guichet de la gare dite de Jarnac à compter du 1^{er} mai 2018 passant de

51h/semaine à 15h/semaine va à l'encontre du maintien d'un service public permettant un accueil de qualité aux usagers,

Considérant que la gare de Jarnac constitue un enjeu important pour le service public, de proximité d'accès pour les usagers,

Considérant que le maintien de l'amplitude horaire permet aux usagers de faciliter un mode de transport doux s'inscrivant dans une dynamique de développement durable et de lutte contre la pollution des automobilistes,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter une motion de soutien contre la réduction des heures d'ouverture du guichet de la gare dite de Jarnac.

Le Conseil municipal s'oppose, à l'unanimité des présents, à la réduction drastique des horaires d'ouverture du guichet de la gare dite de Jarnac et demande de ne pas mettre à exécution cette décision qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural.

7 – Informations et questions diverses

- Les pancartes d'entrée du village de LUCHAC vont être changées avec l'indication « Commune de CHASSORS ».

- Monsieur le Maire propose de faire poser un éclairage public au chemin du Treuil au niveau du salon de coiffure. Un devis a été demandé au SDEG. Le Conseil valide la proposition.

- Un étudiant de la MFR a fait une demande de stage pour deux semaines dans le secteur de l'horticulture. Le conseil valide la demande.

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une partie du grillage qui entoure la bâche incendie sur la route de cognac a été volé.

- Le Maire a reçu une demande de stationnement d'un Food truck sur le parking des six chemins 3 fois par semaine. Le Conseil valide la demande.

- Demande de location de la salle de la Pointe pour des cours de fitness. Le conseil refuse la demande : vu l'occupation de la salle par les associations, il n'y a plus de créneau disponible.

- Plusieurs devis pour le remplacement du fourneau de la salle des fêtes ont été établis. La société CLIM ELEC FROID a été retenue pour un montant de 11 160 € TTC.

- Le projet du PLU a été arrêté le 31 mai ; il sera validé au conseil communautaire du 28 juin.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 50.